

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015



L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le treize novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire.

PRÉSENTS : M. LECAILLIER, Maire
Mmes COTIN et LAIGO, MM CADE et LOQUEN, Adjoints
Mmes DETOT, LAFORGE, LECORGUILLÉ, LEMONNIER, LONCLE
et MENIER, Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, BOURGET, GRAS et PÉRON, Conseillers
Municipaux

EXCUSÉS : Mme JOUFFE (procuration à Mme COTIN)
MM. BEDFERT et THOMAS

Madame LECORGUILLÉ Patricia a été élue Secrétaire.

--- ==0== ---

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE
PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PLANCOËT-PLÉLAN ET
PAYS DE MATIGNON

Le Maire présente le projet du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet des Côtes d'Armor. Ce projet prévoit pour notre territoire la fusion de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan avec celle de Matignon.

Un débat s'engage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu la décision de Monsieur le Préfet de regrouper notre Communauté de Communes Plancoët-Plélan avec celle de Matignon,

Vu la proposition du Président de Dinan Communauté (Dico) de regrouper dans quelques années les Communautés de Communes du Pays de Dinan,

Vu la prise de position de Madame LE DISSEZ, députée du Pays de Dinan, en faveur d'une communauté d'agglomération du Pays de Dinan « pour offrir un poids économique face aux territoires limitrophes » et vu sa conviction qu'il est « certainement plus pertinent de nous regrouper dès maintenant »,

Vu que notre ancienne Communauté de Communes Plancoët-Val d'Arguenon a vécu une première fusion avec celle de Plélan, qu'une deuxième s'annonce avec Matignon avant une troisième sans doute avec Dinan Communauté et l'ensemble des Communautés de Communes du Pays de Dinan,

N° 2015.10.2

Vu l'exemple donné dans les Côtes d'Armor par Saint-Brieuc et Lamballe qui vont atteindre une dimension très importante avec 150 000 habitants (Saint-Brieuc) et 70 000 habitants (Lamballe) pour véritablement mener des projets d'envergure autour d'une ville qui jouera effectivement le rôle de locomotive,

Vu l'attachement de notre population au bassin de vie de Dinan,

Le Conseil Municipal souhaite vivement que Monsieur le Préfet fasse tout de suite ce **grand regroupement du pays en une communauté d'agglomération et que Dinan Communauté** revoie sa position et s'attache à faire ce qui se fait partout ailleurs : une entité administrative suffisamment importante pour affronter les enjeux de demain.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un **avis défavorable** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présentée par Monsieur le Préfet au motif qu'il serait plus cohérent que chaque communauté de communes (Plancoët/Plélan et Pays de Matignon) fusionne directement, si elle le souhaite, avec Dinan Communauté dès le 1^{er} janvier 2017.

*Délibération exécutoire
après transmission
à la Sous-Préfecture de DINAN
et publication, le 27 novembre 2015
Le Maire,*


Pierre LECAILLIER.

*Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le Maire,

Pierre LECAILLIER.